



DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

Arrêté d'occupation
De la voie publique
Les Semis
2022-058

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAUZON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route, et notamment l'article R 411-8,
VU la demande du 25 avril 2022 présentée par l'entreprise « SARL ABOUD », Magorlec 56360 SAUZON,
CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu sur la parcelle cadastrée ZR n°8 située aux Semis, du lundi 25 au mercredi 27 juillet 2022,
CONSIDÉRANT la nécessité des travaux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Dans le cadre des travaux, l'entreprise « SARL ABOUD » est autorisée à occuper la voie publique, dans la zone artisanale des Semis (parcelle cadastrée ZR n°8), du lundi 25 au mercredi 27 juillet 2022 de 8 à 18 h,

ARTICLE 2 : La signalisation, panneaux, et toutes mesures de sécurité, seront mis en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : Les services de secours et de gendarmerie ne doivent pas être entravés en cas d'intervention.

ARTICLE 4 : Le 1^{er} adjoint au Maire de SAUZON, le Commandant de Brigade de Gendarmerie de LE PALAIS seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAUZON,
le lundi 25 juillet 2022



Le Maire,
Ronan Juhel